



Réunion du Comité Syndical

du 11 mars 2020

CS - 2.05
Compte de Gestion 2019

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le onzième jour du mois de mars de l'année deux mil vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents :

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : MM. Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS.

S.M.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Denis KUNTZMANN, Emile EHRET à partir du point 2.06, Gilles HEINRICH, Jean-Luc ANDERHUEBER.

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT.

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T. : NÉANT.

Le quorum est atteint : 11 présents

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI.

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Étaient excusés

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : Mmes Marie-Line CABROL, Marie-Laure FRIEZ ; MM. Damien MESLOT, Jean-Claude MARTIN.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY.

C.C.S.T. : NÉANT.

- Délégués suppléants :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NÉANT.

Étaient absents

- Délégués titulaires:

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T.: NÉANT.

- Délégués suppléants:

G.B.C.A. : Mme Christiane EINHORN, MM. Thierry PATTE, Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Michel BLANC, Stéphane GUYOD, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS.

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Catherine METRAL ; MM. Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER.

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN.



Réunion du Comité Syndical

du 11 mars 2020

CS - 2.05

Compte de gestion 2019

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2019 du trésorier du SERTRID, tel qu'annexé à la présente.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier du SERTRID.**

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 11 mars 2020, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 17 mars 2020

Le Président,

André BELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage